

N° CP **h^e154-06**
Séance du **16 JUIN 2006**

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)
CONVENTIONS PORTANT CREATION DES FONDS LOCAUX DU FONDS DE SOLIDARITE
POUR LE LOGEMENT ENERGIE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES VILLES DE
MULHOUSE ET DE COLMAR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions,
- VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées signé le 26 août 2003,
- VU la circulaire n°2004 du 4 novembre 2004 sur les nouvelles dispositions concernant les Fonds de Solidarité Logement, contenues dans la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la création de fonds locaux du F.S.L. – énergie avec les villes de Colmar et de Mulhouse,
- autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions portant création de fonds locaux du Fonds de Solidarité pour le Logement – volet énergie avec les villes de Colmar et Mulhouse.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **20 JUIN 2006**
Publication **23 JUIN 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER